

Lannion, le 01/02/2018

Schéma de Cohérence Territoriale de Lannion-Trégor Communauté

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 4 avril 2017, Lannion-Trégor Communauté a décidé de se doter d'un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale. Ce Schéma a vocation à « dessiner » le Trégor de demain en fixant des orientations notamment en matière d'habitat, d'urbanisme, d'aménagement, d'environnement, de déplacements, d'économie ou encore de commerce.

1/ Pourquoi un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale ?

- Un territoire en mouvement

Suite aux fusions de Communautés intervenues en début d'année 2017, seules 44 communes membres de Lannion-Trégor Communauté sont aujourd'hui couvertes par le Schéma de Cohérence Territoriale actuellement en vigueur (adopté en 2013). Il importe donc de corriger cette situation, par la construction d'un projet d'aménagement partagé par l'ensemble de nos communes.

Cette exigence est d'autant plus forte que la loi soumet à conditions le développement urbain des 16 communes non couvertes par le schéma actuellement en vigueur. Ces communes qui correspondent aux territoires anciennement membres des Communautés de Communes des 3 Rivières et de la Presqu'île de Lézardrieux doivent notamment solliciter la délivrance de dérogations préfectorales pour conclure certains projets.

- Un contexte réglementaire renouvelé

Le Schéma de Cohérence Territoriale s'inscrit dans un cadre normatif qui l'oblige non seulement à respecter une série de principes consacrés par la réglementation en vigueur et en particulier par le Code de l'Urbanisme, mais aussi à « prendre en considération » les schémas et autres plans qui lui sont hiérarchiquement supérieurs, sachant que plusieurs d'entre eux sont entrés en vigueur après l'adoption du Schéma de Cohérence Territoriale adopté en 2013. On peut citer entre autres, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Loire Bretagne, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Baie de Lannion et SAGE Argoat Trégor Goëlo) ou encore le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Bretagne, sans compter l'adoption prochaine du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Enfin, Lannion-Trégor Communauté s'est dotée d'un Projet de Territoire et d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) en 2017 et ces documents servent aussi de référence pour l'élaboration de ce nouveau Schéma de Cohérence Territoriale.

2/ Quel calendrier ?

Lannion-Trégor Communauté s'est fixée comme objectif d'adopter ce Schéma de Cohérence Territoriale pour la fin d'année 2019, sachant que pour y parvenir, il s'agira d'arrêter ledit schéma en Conseil Communautaire en cette fin d'année 2018. Cette année 2018 donnera lieu également à la tenue de la concertation avec les trégorrois qui pourront alors se manifester pour contribuer à la construction de ce projet.

L'année 2019 sera ensuite consacrée à la consultation des personnes publiques associées (Etat, DDTM, Chambres Consulaires, ...) et à l'organisation de l'enquête publique, au cours de laquelle il sera encore possible de faire part de ses observations.



3/ Quel projet ?

Les élus du territoire communautaire ont commencé à travailler à l'écriture de ce Schéma de Cohérence Territoriale et notamment à l'établissement des grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui ont été portées au débat du Conseil Communautaire du 12 décembre 2017, sachant que l'agglomération s'est dotée en 2017 de plusieurs documents (Programme Local de l'Habitat, Projet de Territoire, Plan de Déplacements) qui ont servi de cadre à la fixation de ces orientations, sans compter les dispositions déjà prises par le Schéma adopté en 2013.

Ces orientations fixées à un horizon 2040 portent notamment sur nos **ambitions économiques**, avec comme principe de promouvoir la diversité des filières (économie agricole, économie maritime, économie du tourisme et des loisirs, commerce, industrie, artisanat) dans un souci de parvenir à un juste équilibre entre l'économie productive et l'économie des services et de préserver l'emploi, le tout dans un contexte de vieillissement de la population.

Elles portent aussi sur les **ambitions démographiques**, sachant que, sur ce point, Lannion-Trégor Communauté ne se résigne pas à subir des mouvements démographiques qu'on ne lui annonce pas toujours favorables. L'agglomération ambitionne ainsi, en concordance avec ses ambitions économiques, de porter sa population à un niveau qui l'autorise à rompre avec les modèles qui placeraient le Trégor dans une situation où sa croissance démographique serait exclusivement portée par la progression des ménages les plus âgés et où ses ménages les plus jeunes et donc sa population active (et donc ses emplois) seraient en net recul.

Ces ambitions s'inscrivent dans un schéma où la question de la **desserte du territoire** tient une place centrale (desserte ferroviaire, aéroportuaire, routière, numérique).

Ces orientations portent également sur la manière avec laquelle **s'organise le territoire**, avec comme principe d'apporter au plus près des habitants les services-clefs. Cette ambition suppose de déterminer une armature territoriale fondée sur des polarités identifiées en fonction de l'intensité des services qu'elles abritent et du nombre d'emplois qui y prend place.

Elles portent aussi sur la nécessité de conduire une **politique de l'habitat** qui invite, entre autres, à diriger l'offre nouvelle en logements vers les centre-villes et centre-bourgs, sachant que les besoins en logements ont été fixés à environ 700 unités par an pour la période couverte par le futur Schéma de cohérence Territoriale. Cette ambition se concrétise aussi par la volonté de lutter contre la vacance et de toujours veiller à répondre à l'ensemble des besoins qui peuvent s'exprimer sur le territoire.

Ces orientations portent enfin sur la volonté de préserver l'**environnement**. Il s'agit notamment de valoriser les richesses paysagères et patrimoniales, de réaliser la transition énergétique du Trégor, ou encore d'assurer un usage maîtrisé et économe de l'espace, étant précisé que sur ce point particulier, il est proposé de construire un projet où la consommation de l'espace par l'habitat serait réduite de moitié par rapport à celle relevée ces 10 dernières années. Il s'agit aussi de prendre les mesures qui permettent de préserver et valoriser les espaces naturels et la biodiversité (La Trame verte et bleue du Trégor) et de préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau, en accord avec les dispositions prises à ce sujet par les SAGE Argoat Trégor Goëlo et Baie de Lannion. Il s'agit enfin de prévenir et de s'adapter aux risques et nuisances.

Le projet a donc pour objectif de parvenir à mettre en **cohérence** l'ensemble de ces ambitions et orientations afin de dessiner un territoire fondé sur les **meilleurs équilibres** possibles en matière géographique, démographique, économique et environnementale.

4/ Quelle concertation avec les Trégorrois ?

Lannion-Trégor Communauté s'est donnée l'ambition de permettre à chacun de participer à la construction du prochain Schéma de Cohérence Territoriale et les modalités de cette concertation ont été fixées par la délibération prise en Conseil Communautaire le 4 avril 2017. Elles prennent les formes suivantes :

- Séries de réunions publiques, avec une 1^{ère} série au mois de février 2018 :
 - o Le 15 février à Tréguier à 18h30 (Théâtre de l'Arche, Place du Général Leclerc)
 - o Le 16 février à Plouaret à 18h30 (Salle des Fêtes Norbert Le Jeune, rue Berthelot)
 - o Le 22 février à Lannion à 18h30 (Siège de Lannion-Trégor Communauté, rue Monge)
- Diffusion progressive d'informations sur le site Internet de Lannion-Trégor-Communauté
- Communication d'informations via le T (Bulletin d'informations communautaire)
- Mise à disposition de registres sur lesquels les trégorrois peuvent faire part de leurs observations et attentes sur ce projet, sachant que ces registres sont placés dans les lieux suivants (Siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, Maisons des Services Au Public de Cavan et Tréguier, Maisons communautaires de Pleudaniel (Kerantour) et Plouaret, Maison du Tourisme de Plestin-Les-Grèves et Hôtel de Ville de Perros-Guirec).
- Tenue à venir d'une exposition au siège de Lannion-Trégor Communauté
- Mise à disposition d'une adresse électronique (scot@lannion-tregor.com) sur laquelle il est possible de remettre ces observations et attentes sur le projet de schéma.

CONTACT PRESSE

Yann LUCAS - Service Urbanisme LTC 02 96 05 40 56 yann.lucas@lannion-tregor.com